

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LE LEFF

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de PLOURIVO (22860)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Barrage du moulin du Houell	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié La DDTM 22 indique « barrage du Moulin-de-Houell (en amont du pont) sur la base du Décret du 04/07/1853.</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit « Le Houel » repérable sur le Scan Littoral. Le barrage du moulin se devine sur l'Ortho littorale V2 mais pas de manière évidente. La limite proposée est donc une reproduction de la donnée SIG transmise par la DDTM 22.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 100 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

